

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION
ET L'ACTION**

Séance du 22 novembre 2022 à 18h

Date de la convocation : 16 novembre 2022

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 44

Nbre de délégués présents : 24

Nbre de pouvoirs : 11

Nbre de délégués votants : 35

Etaient présents ou excusés :

PP pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, A pour absent, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	E
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian	P	BERTRAND Claude	P
ALEMANI Roger	E	CHACHAY Pierre	E
ANDRES Dominique	XP	CHANE Elisabeth	E
BERTRAND Michel	XP	CHIVOT Jean-Marie	E
BISCH Stéphane	E	CHOSEROT Philippe	E
BOGARD Gérard	XP	CLAUDE Pascal	
BONNE Grégory	XP	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André	E	COTTEREAU Jacques	
BOULAY Stéphane		COURRIER Jean-Claude	
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	
COLIN Etienne	P	DUFOUR Carol	E
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	
CREMEL Denis		GEHIN Martine	
DIRAND David	E	GORNET Daniel	
DURUPT Thierry	P	GUILLOT François	E
EURIAT Thierry	P	HANS Francis	E
GIRARDIN Anne	XP	HENRY Nadine	
HAAS Francis	P	HINGRAY Jean	
HARPIN Denis	P	JACQUEMIN Anicet	
HENRI Brigitte	E	LASSERONT Elisabeth	
HUMBERT Stanislas	P	LECLERC Lionel	

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	XP	MAGINEL Didier	
LABAT Antoine	P	MATHIEU Jérôme	
LACROIX Rémi	P	NICOLLE Jean-Marie	
LAGARDE Patrick	P	NOEL Gérald	
LALANDRE Jean-Marie	P	PAGELOT Dominique	E
LAURENT Bernard	E	PAPI Agnès	E
MANGEL Joël	P	PEDUZZI Dominique	
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	P	REMY Sandrine	
MEYER Gérard	P	ROBIN Patrice	
PITON Jean-Joël	P	ROUDOT Gérard	
POIRAT Hervé		SALERIO Philippe	
ROPP Bernard	P	SMAÏNE Margot	
SANCIER Jean-Claude	XP	STACH René	
TACQUARD Bernard	P	THIERY Luc	
TOUSSAINT Michel	XP	THIRIET Jean-Luc	
VALANCE Jacques	E	THOMAS Philippe	
VIDOT Cyril	P	VINCENT Patrick	
VONDERSCHER Jean-Marie	XP	VIRTEL François	P
WILLEMIN Jenny	XP		

Pouvoirs : D. ANDRES à A. LABAT / G. BOGARD à JF MAURICE / G. BONNE à P. LAGARDE / G. JEANDEL-JEANPIERRE à D. HARPIN / B. TOUSSAINT à JM LALANDRE / JC. SANCIER à B. AID / JM VONDERSCHER à JJ PITON / J. WILLEMIN à C. ALBERTI / C. ADAM à P. CLAUDON / M. BERTRAND à C. VIDOT / A. GIRARDIN à D. MATHIS

Délibération n° 2022/1126



Objet : Mise à jour de la grille tarifaire 2022

Suite à des modifications tarifaires, il est nécessaire de mettre à jour notre grille tarifaire.

Les révisions tarifaires relatives aux marchés de Plâtres et de DDS sont en attente de transmission des prestataires. A défaut de transmission, le différentiel perçu par le syndicat sera reversé aux adhérents.

Les tarifs du bois ayant fait l'objet de renégociations (passage en positif), les tarifs de reversement par tonne sont intégrés à la présente délibération.

Les tarifs proposés ci-après relatifs à la collecte et au traitement des déchets autres que les Ordures Ménagères (OM) et la Collecte Sélective (CS) correspondent aux prix des différents marchés publics que conclut Evodia. Ce principe de refacturation à l'euro-l'euro suppose que les tarifs sont susceptibles de varier selon les dispositions contractuelles (clauses de révision). Stipulations ayant vocation à s'appliquer tout au long du marché dans le respect de la volonté du comité puisqu'arrêtées par le Président qui dispose de tout pouvoir pour préparer et attribuer les marchés (délibération n° 2022/1069 du 1er février 2022), conjointement avec la CAO le cas échéant. Les conséquences de la révision des prix seront strictement répercutées sur la facturation aux adhérents.

Il est à rappeler que conformément au principe de refacturation des prestations à l'euro-l'euro qui s'applique à la CS et aux filières, un bilan annuel des charges et recettes perçus, payés, reversés et refacturés par le Syndicat sera établi, un décompte éventuel d'ajustement pourra être établi lors du décompte T4 relatif aux filières, lors du T5 relatif à la collecte sélective.

		Tarif/an/hab.	Evolution
<i>Cotisation à l'habitant</i>	Facturation au trimestre	3.69 €	1.90%
		Tarifs TTC/tonne	Evolution
<i>Ordures Ménagères</i>	Transitage	10.20 €	2.00%
	Transport	10.30 €	3.52%
	Traitement OM & GO	108.00 €	2.86%
	Total T.T.T.	128.50 €	2.84%
	<i>Forfait non-conformité (par non-conformité constatée)</i>	200.00 €	11.11%
<i>Déchets Diffus Spécifiques</i>	Acides	1 416.25 €/t	3.00%
	Aérosols	1 869.45 €/t	3.00%



<i>(Tarifs applicables du 01/01/2022 au 31/12/2022)</i>			
	Bases	1 416.25 €/t	3.00%
	Combustibles	2 175.36 €/t	3.00%
	Emballages vides et matériaux souillés	991.38 €/t	3.00%
	Filtres à huile	532.51 €/t	3.00%
	Médicaments	838.42 €/t	3.00%
	Phytoprotecteurs	2 175.36 €/t	3.00%
	Produits de laboratoire	1 529.55 €/t	3.00%
	Produits non identifiés	895.07 €/t	3.00%
	Peintures et pâtes	759.11 €/t	3.00%
	Solvants	679.80 €/t	3.00%
	Thermomètres au mercure	20 394.00 €/t	3.00%
	Forfait refus de collecte (coût forfaitaire)	113.00 €/refus	3.00%
	Fourniture de vermiculite (prix au litre)	0.62 €/litre	3.00%
	Shingle	742.50 €/t	0.00%
	Forfaits gestion administrative non-conformités :		
	EcoDDS	94.95 €/constat	61.12%
	Marché départemental	94.95 €/constat	0.00%
	Non-conformité acide picrique	611.90 €/constat	0.00%
<i>Huiles</i>	Collecte et traitement des huiles minérales	0.00 €/t	-100.00%
	Reprise huiles végétales- jusqu'au 07/09/2022 (versements)	120.00 €/t	0.00%
	Reprise huiles végétales- A partir du 08/09/2022 (versements)	280.00 €/t	133.00%



	Frais traitement huiles végétales polluées	60.50 €/t	-
	Frais de remplacement contenant détérioré	30.00 €/contenant	-
<i>Bois</i>	Facturation Egger - jusqu'au 31/08/2022	7.39 €/t	-46.14%
	Reprise Egger - à partir du 01/09/2022 (versements)	17€/t	-
	Facturation Norske Skog Golbey - jusqu'au 31/09/2022	11.00 €/t	-50.00%
	Reprise Norske Skog Golbey - à partir du 01/10/2022 (versements)	5 €/t	-
	Facturation bois C (selon conditions transport + traitement, conformément à la délibération 2019-981)	Facturation à l'euro-l'euro	-
Tarifs TTC/tonne			Evolution
<i>Plâtre valorisable</i>	Regroupement/Transport/Valorisation des bornes	164.56 €/t	4.00%
	Traitement des déchets non-plâtre	104.45 €/t	-
<i>(Révision tarifaire au 01/07/2022)</i>	Massification et traitement des bennes	92.31 €/t	4.00%
<i>Huisseries</i>	Regroupement – démantèlement livrées en vrac	119.69 €/t	9.90%
	Regroupement – démantèlement livrées sur chant	89.46 €/t	9.90%
	Collecte – démantèlement des racks	200.69 €/t	9.90%
	Mise à disposition de benne de substitution	4.22 €/t	-



	Mise à disposition et collecte sur déchèterie de contenants spécifiques	126.6 €/t	-
<i>Conditionnement et collecte de l'amiante lié</i> (Marché en cours de consultation)	Fourniture Big Bag (selon capacité)	De 11.96 € à 15.76 €/U	3.00%
	Fourniture Bodybenne©	130.40 €/U	3.00%
	Collecte	0.93 €/t/km	3.00%
	Dépose, échange, retrait benne 20 m3	2.92 €/km	3.00%
	Location mensuelle benne 20 m3	59.77 €/mois	3.00%
<i>Traitement de l'amiante lié</i>	Traitement sites de Vaire-et-Montoille (70), Jeandelaincourt (54) et Laimont (55)	152.93 €/t	3.00%
	Traitement site de Saint Louis (57)	90.64 €/t	3.00%
<i>Collecte Séparative</i>	Vidage du verre- jusqu'au 31/01/2022	44.31 €/t	14.94%
	Vidage du verre - Minéris lot 1 - à partir du 01/02/2022	40.09€/t	-
	Vidage du verre - Minéris lot 2 - à partir du 01/02/2022	46.31€/t	-
	Vidage des conteneurs Multi-matériaux	97.25 €/t	-0.59%
	Tri des bennes papiers	39.10 €/t	2.79%
	Tri des bennes cartons	45.48 €/t	3.98%
	Tri des bennes cartons/JRM	53.62 €/t	2.80%
	Tri du Multi-matériaux	161.98 €/t	2.80%
	Transfert/Transport pour l'apport volontaire	57.54 €/t	2.79%

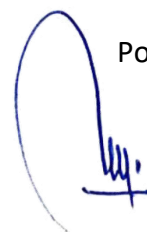


	Transfert/Transport pour le porte à porte	23.54 €/t	8.08%
	Forfait de caractérisation	1.20 €/t	-0.83%
	Traitement des refus de tri	Facturation annuelle au réel sur le T4, tenant compte de la répartition entre FENIIX et Villoncourt	-
<i>Prévention</i>	Prestation broyage déchets verts	80€/heure	0.00%
<i>Communication</i>	Selon outils proposés :		0.00%
	Forfait animation territoriale	25 €/heure	0.00%
	Pour adhérents	35 €/heure	-
	Pour entreprises « Mon animation zéro déchets »	150 €/demi-journée	-

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- ✓ De voter la mise à jour des tarifs proposés.



Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Patrick LAGARDE

